

## **Urgent : saisie des vœux d'affectation pour les lauréats des concours réservés 2014.**

La circulaire d'affectation pour les stagiaires lauréats des concours est arrivée. Vous la trouverez en pièce jointe à ce message. En voici l'essentiel :

1) Attention aux dates de saisie : **vous avez à peine 2 jours par discipline pour saisir vos vœux** :

▸ **Du 8 juillet midi au 9 juillet minuit** : Documentation, Hôtellerie, Technologie, PLP disciplines professionnelles (à l'exception de la discipline carrosserie)

▸ **Du 12 juillet au 14 juillet minuit** : Italien, Espagnol, Lettres – Espagnol, Lettres – Anglais, Lettres – Histoire Géographie, PLP Economie gestion, Biochimie, SES, Arts plastiques, EPS, Musique

▸ **Du 16 juillet midi au 17 juillet minuit** : Economie gestion, Anglais, SII, Histoire Géographie, STMS, Lettres classiques, Lettres modernes, Carrosserie, Arts appliqués

▸ **Du 18 juillet au 20 juillet minuit** : CPE, Philosophie, Allemand, Lettres - Allemand, SVT, Mathématiques - Sciences physiques, Mathématiques, Sciences physiques.

Reportez-vous, pour être sûrs des informations, **à l'annexe A.**

2) Les modalités de saisie des vœux d'affectation sont à lire intégralement au **paragraphe III-2.**

Il faut se munir du numéro d'OCEAN (numéro d'inscription au concours) et formuler 6 vœux. Un menu déroulant proposera par discipline et par département les établissements susceptibles de vous accueillir.

L'adresse de connexion est : [http://www.ac-orleans-tours.fr/rh/enseignement\\_education\\_orientation/professeurs\\_stagiaires/](http://www.ac-orleans-tours.fr/rh/enseignement_education_orientation/professeurs_stagiaires/) (rubrique « saisir vos vœux d'affectation »).

3) Les réponses seront envoyées par courriel le 11 juillet.

Il est conseillé de prendre contact avec les établissements le plus vite possible, sachant que les vacances administratives des établissements commencent le 11 /07.

L'avis d'affectation par courrier papier suivra.

4) Les documents pour les titres et les bonifications sont à renvoyer au plus tard **le 18 août** à la DPE au rectorat. **Voir le paragraphe IV1. A la même date, il faudra fournir les pièces justificatives permettant la prise en charge financière sur la paye de septembre :**

- **Photocopie de la carte vitale**
- **RIB ou RIP original**
- **Photocopie de la carte d'identité recto-verso**

- **Notice OP91 remplie, disponible sur le site du rectorat.**

5) Pour valider votre concours, visite médicale obligatoire auprès d'un médecin agréé

(Liste sur le site académique) .L'avis médical est à transmettre au plus tard le 30 septembre 2014.